



Mesure recommandees et force exécutoire

Par **bagheraa**, le **20/08/2010** à **17:20**

Bonjour,

Nous avons déposé un dossier à la commission de surendettement, en juillet 2009.

1) nous avons émis des observations écrites pour la Chambre d'exécution du surendettement en date du novembre 2009, suite à une vérification de créance et le juge a statué, sur les chiffres, force exécutoire. La banque n'a pas émis d'observations.

Cette banque contourne la décision force exécutoire de novembre 2009, et produit de nouveau des sommes incohérentes qu'elle fournit à la commission de surendettement, pour l'audience des mesures recommandées (proposition de plan) et demande la vente du bien.

2) Lors de mesures recommandées précédentes, les taux légaux n'ont pas été appliqués pour le plan par la banque et par la commission de surendettement.

3) Nous avons dû produire de nouveau des observations écrites auprès du juge, car nous contestons. Jugement la semaine prochaine.

Nous avons l'intention de faire appel, si la décision était à notre désavantage.

Quels conseils pouvez-vous nous apporter pour la suite à venir ?

Cordialement.